FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE

(FONDÉE EN 1881)

XI TOURNOI INTERNATIONAL

(Championnats du Monde)

DE F. I. G.

ORGANISÉ À PRAGUE

30 JUIN - 1 JUILLET 1938

RÈGLEMENT

http://www.gymnastics-history.com

Fédération Internationale de Gymnastique

Fondée en 1881

Internationale Turnbond - Internationaler Turnbund

Internationalt Gymnastik Forbund

Federación Internacional de Gimnàstica

Kansainvalinen Voimisteluliitto

International Gymnastic Federation

Federazione Internazionale di Ginnastica

Nemzetközi Torna Szövetség

Miedzynarodowy Zwiazek Gimnastyczny

Federacao Internacional da Ginastica

Federatiunea Internationala de Gimnastica

Internationella Gymnastik Förbundet

Mezinárodní Svaz Tělocvičný

Medjunarodni Gimnasticki Savez

Medjounarodenn Gymnastitchesky Sauz

Kokusai Taisô Renmeï

Megdunarodnaya Gymnastitchéskaya Fédéraciya

XI TOURNOI INTERNATIONAL

(Championnats du Monde)

DE F. I. G.

ORGANISÉ À PRAGUE

30 JUIN - 1 JUILLET 1938

R È G L E M E N T

La participation au tournoi
Le moniteur de l'équipe
L'inscription au tournoi
La liste nominative
Le certificat d'identité
Le concours. La Division et la durée
Gabarit et dimensions des appareils.

Genre d'exercices à exécuter aux divers appareils

Jury
Président du Jury
Le jury d'appel
Commission des calculateurs
Ordre du concours

Admission sur les terrains des concours
Indisposition des gymnastes
Répétition des exercices imposés
La tenue de travail
Jugement et taxation
Le juré supérieur.
La taxation des exercices imposés
La taxation des exercices à mains libres

Pointage
Les bases du pointage
Division de la combinaison
Exécution parfaite
„ défectueuse
Interruption
Mouvements non exécutés
Mouvements ajoutés
Changement d'un mouvement
Exercice non terminé
Arrêts
Passements au cheval arçons

Passements aux barres parallèles
Exercices à volonté
Cheval-sautoir
Barême du cheval-sautoir

Barême des exercices d'athlétisme
Classements et récompenses
Dispositions générales

Exercices imposé
Barre fixe
Barres parallèles
Anneaux
Saut au cheval

http://www.gymnastics-history.com

Fédération Internationale de Gymnastique

(Fondée en 1881)

Présidents d'Honneur:

N. J. CUPÉRUS (*) (1842-1928), Anvers (Belgique)
Président-Fondateur de 1881 à 1924

M. Charles CAZALET (*) (1858-1933), Bordeaux (France)
Président de 1924 à 1933

Bureau

Président:

Comte Adam ZAMOYSKI, Varsovie (Pologne)
Rue Br. Pierackiego, 2

Vice-Présidents:

Comte F. GOBLET D'ALVIELLA, Bruxelles (Belgique)
Rue de la Loi, 51.

M. Marco CAPPELLI, Milano (3-34)
Via Aristide de Togni, 2.

Secrétaire:

M. Hubert CLÉMENT, Luxembourg (Grand-Duché)
Rue J. - B. Fresez, 19, Limpertsberg.

Trésorier:

M. Vladimir MÜLLER, Prague (Tchécoslovaquie)
Švecova, 1, XIX-Dejvice.

Président du Comité technique:

M. Alphonse HUGUENIN, Lausanne (Suisse)
Avenue Ruchonnet, 51.

Présidente de la Commission technique féminine:

Comtesse Jadwiga Al. ZAMOYSKA, Varsovie (Pologne)
Palais Foxal, rue Br. Pierackiego, 2.

Secrétaire Honoraire de la Permanence:

M. J. DALBANNE, Paris (6me)
Rue Notre-Dame-des-Champs, 66 *bis*.

La participation au tournoi
Le moniteur de l'équipe
L'inscription au tournoi
La liste nominative
Le certificat d'identité
Le concours. La Division et la durée
Gabarit et dimensions des appareils.
Genre d'exercices à exécuter aux divers appareils
Jury
Président du Jury
Le jury d'appel
Commission des calculateurs
Ordre du concours
Admission sur les terrains des concours
Indisposition des gymnastes
Répétition des exercices imposés
La tenue de travail
Jugement et taxation
Le juré supérieur.
La taxation des exercices imposés
La taxation des exercices à mains libres
Pointage
Les bases du pointage
Division de la combinaison
Exécution parfaite
„ défectueuse
Interruption
Mouvements non exécutés
Mouvements ajoutés
Changement d'un mouvement
Exercice non terminé
Arrêts
Passements au cheval arçons
Passements aux barres parallèles
Exercices à volonté
Cheval-sautoir
Barême du cheval-sautoir
Barême des exercices d'athlétisme
Classements et récompenses
Dispositions générales
Exercices imposé
Barre fixe
Barres parallèles
Anneaux
Saut au cheval

http://www.gymnastics-history.com

Comité Interfédéral

(Ordre alphabétique)

MEMBRES

1. — ALLEMAGNE (Deutsches Reich). — *Deutsche Turnerschaft* (1860) (1).
Adresse: Haus des Deutschen Sport, Reichssportsfeld, Charlottenburg.
Délégué: M. Carl STEDING, Arysallee, 2, Berlin-Charlottenburg 9.

2. — BELGIQUE (Belgie). — *Fédération Royale Belge de Gymnastique.* — *Koninklijke Belgische Turnbond* (1865).
Délégué: Comte GOBLET D'ALVIELLA, Président, rue de la Loi, 51, Bruxelles.

3. — BRÉSIL (Brasil). — *Federacão Brasileira de Gymnastica* (1935).
Adresse: 137, Avenida Rio Branco, Rio de Janeiro.
Délégué: M.

4. — BULGARIE (Bulgaryia). — *Sojuz na Bulgarski Gymnastičeski Družestva »Junak«* (1898).
Adresse: ul. Dobrudža, 7, Sofia.
Délégué: M. le général R. ATANASOV, Président, ul. Dobrudža, 9, Sofia.

5. — CANADA. — *Amateur Athletic Union of Canada* (1899).
Adresse: P. O. Box 102, Edmonton (Atlanta), Canada.
Délégué: M.

6. — DANEMARK (Danmark). — *Dansk Gymnastik Forbund* (1889).
Délégué: M. O. FENGER, Président, Jagstvej, 183 A., Copenhague.

7. — ÉGYPTE (Misr). — *Fédération Égyptienne de Gymnastique.*
Délégué: M. J. CHAHINE, Président, Le Caire.

8. — ESPAGNE (España). — *Confederación Gimnástica de España* (1932).
Adresse: Calle Barbieri, 20, Madrid.
Délégué: M. Santiago Reyes SANZ, Calle San Bernardo, 48, Madrid.

9. — ÉTATS-UNIS (United States of Amerika). — *Amateur Athletic Union* (188).
Adresse: 233, Broadway, New-York City.
Délégué: M. Roy E. MOORE, 200, Hudson Street, New-York City.

10. — FINLANDE (Suomi). — *Suomen Voimistelu-ja Uhrheiluliitto* (1906).
Adresse: Simonkatu, 12 A, Helsinki.
Délégué: M. Oskari VÄÄNÄNEN, Président, Simonkatu, 12 A, Helsinki.

11. — FRANCE. — *Union des Sociétés de Gymnastique de France* (1873).
Adresse: rue Saulnier, 9, Paris IXme.
Délégué: M. Cyrille WACHMAR, Président, rue Saulnier, 9, Paris IX.
Fédération Féminine Française de Gymnastique et d'Education Physique.
Adresse: rue Saulnier, 9, Paris IXme.

12. — GRANDE-BRETAGNE (Great Britain). — *Amateur Gymnastic Association* (1888).
Délégué: M. E. B. WIDDOWSON, 53, Victoria Street, London, S. W. 1.

13. — HONGRIE (Magyarország). — *Magyar Országos Torna Szövetség* (1885).
Adresse: Alkotmány utca, 3, Budapest, V.
Délégué: Comte Alexandre TELEKI, Président, Kalli major, á Solt.

14. — ITALIE (Italia). — *Reale Federazione Ginnastica d'Italia* (1887).
Adresse: Stadio Nazionale, Roma.
Délégué: M. Marco CAPPELLI, via Aristide de Togni, 2, Milano (3-34).

15. — JAPON (Nippon). — *Amateur Gymnastic Federation of Japan.*
Adresse: Taikuka-nai, Department of Education, Tokyo.
Délégué: M. Riozo HIRANUMA, Président.

16. — LUXEMBOURG. — *Union des Sociétés Luxembourgeoises de Gymnastique* (1899).
Délégué: M. Hubert CLÉMENT, Président, rue J.-B. Fresez, 19, Luxembourg-Limpertsberg.

17. — MEXIQUE (Estados Unidos Mexicanos). — *Federacion Gimnastica Nacional Méxicana* (1926).
Adresse: Apartado Postal 422, México D. F.
Délégué: Ingénieur Francisco José ALVAREZ, Secrétaire, Apartado Postal 422, México D. F.

18. — NORVÈGE (Norge). — *Norges Turnforbund* (1890).
Adresse: Tönsberg.
Délégué: Avokat Arne AAS, Président, Tönsberg.

19. — PALESTINE (Jisrael). — *Federation of the Amateur Sports Clubs of Palestine.* — *Hithachduth Agoudoth Hasport Lechovevim B'Eretz Israel* (1931).
Adresse: P. O. B. 129, à Tel-Aviv.
Délégué: M. Joseph YEKUTIELI, P. O. B. 129, à Tel-Aviv.

20. — PAYS-BAS (Nederland). — *Koninklijk Nederlandsch Gymnastiek Verbond* (1861).
Adresse: Postbox, 118, Amsterdam.
Délégué: M. W. DE GRAAF, Président, Park van Nieuwenhoven, S. 156, à Middelburg.

21. — POLOGNE (Polska). — *Związek towarzystw Gimnastycznych »Sokół« w Polsce* (1867).
Adresse: Wybrzeże Saskiej Kepy, nr 26, Varsovie.
Délégué: Comte Adam ZAMOYSKI, rue Br. Pierackiego, 2, Varsovie.

22. — PORTUGAL. — *Federacão Portugesa da Ginástica* (1927).
Adresse: rue 17 de Outubro, 4, Lisbonne.
Délégué: M. Alvaro J. DA COSTA, Travessa de São Mamede, 36a, 5º, Lisbonne.

23. — ROUMANIE (Romania). — *Federatiunea Societatilor de Gimnastica* (1900).
Adresse: Bulev. Elisabeta, 28, Bucarest III.
Délégué: M. Th. GEORGESCO, Strada Virgiliu, 14, Bucarest II.

La participation au tournoi
Le moniteur de l'équipe
L'inscription au tournoi
La liste nominative
Le certificat d'identité
Le concours. La Division et la durée
Gabarit et dimensions des appareils.
Genre d'exercices à exécuter aux divers appareils
Jury
Président du Jury
Le jury d'appel
Commission des calculateurs
Ordre du concours
Admission sur les terrains des concours
Indisposition des gymnastes
Répétition des exercices imposés
La tenue de travail
Jugement et taxation
Le juré supérieur.
La taxation des exercices imposés
La taxation des exercices à mains libres
Pointage
Les bases du pointage
Division de la combinaison
Exécution parfaite
„ défectueuse
Interruption
Mouvements non exécutés
Mouvements ajoutés
Changement d'un mouvement
Exercice non terminé
Arrêts
Passements au cheval arçons
Passements aux barres parallèles
Exercices à volonté
Cheval-sautoir
Barême du cheval-sautoir
Barême des exercices d'athlétisme
Classements et récompenses
Dispositions générales
Exercices imposé
Barre fixe
Barres parallèles
Anneaux
Saut au cheval

http://www.gymnastics-history.com

24. — SUÈDE (Sverige). — *Svenska Gymnastik Förbundet* (1904).
Délégué: Capitaine G. WINROTH, Kungsholms Hamnplan, 2, Stockholm.

25. — SUISSE (Schweiz, Svizzera). — *Société Fédérale de Gymnastique.* — *Eidgenössischer Turnverein* (1832).
Adresse: »Turnheim«, Aarau.
Délégué: M. Alphonse HUGUENIN, avenue Ruchonnet, 51, Lausanne.

26. — TCHÉCOSLOVAQUIE (Československo). — *Československá obec sokolská* (1889).
Adresse: Tyršův dům, Újezd 450, Praha III.
Délégué: M. Vladimír MÜLLER, Trésorier, Švecova, 1, Prague XIX. (Dejvice).

27. — URUGUAY. — *Commission Nationale d'Education Physique.*
Adresse: Avenida 18 de Julho, Montevideo.
Délégué: M.

28. — YOUGOSLAVIE (Jugoslavija). — *Savez Sokola Kraljevine Jugoslavije* (1929).
Adresse: Prestolonaslednikov trg, 34, Beograd. Correspondance, Narodni Dom, Ljubljana.
Délégué: M. Gjuro PAUNKOVIČ, Prestolonaslednikov trg, 34, Beograd.

29. — SOKOLS RUSSES. — *Sojuz Ruskogo Sokolstva.* — *Union des Sokols Russes* (1927).
Adresse: Tyršův dům, Újezd 450, Praha III. (Tchécoslovaquie).
Délégué: M. Alexej G. WYNNICZUK, Vice-Président, Jagellonská, 24, Prague XI.

Comité technique International

1. — ALLEMAGNE. — M. Martin SCHNEIDER, Kantstrasse, 59a, Leipzig S. 3.

2. — BELGIQUE. — M. Henri BODDAERT, boulevard A. Pieters, 31, Ostende.

3. — BRÉSIL. — M.

4. — BULGARIE. — M. le capitaine Zlatan GHENEV, rue Dobrudja, 7, Sofia.

5. — CANADA. — M.

6. — DANEMARK. — M. le Consul Gorm BREMMER, Aalborg.

7. — ÉGYPTE. — M.

8. — ESPAGNE. — M. Andrès SCHWARZ, Calle de Barbieri, 22, Madrid.

9. — ETATS-UNIS. — M. Roy E. MOORE, 200, Hudson Street, New-York City.

10. — FINLANDE. — M. K. LEVÄLHATI, Mariankatu, 25, Helsinki.

11. — FRANCE. — M. G. PAILLOT, Allée Verte, 64, Maubeuge (Nord).

12. — GRANDE-BRETAGNE. — M. A. G. MEARS, 47, Pages Lane, Muswell Hill, London N. 10.

13. — HONGRIE. — M. J. KRIZMANICH, Alkotmány utca, 3, Budapest V.

14. — ITALIE. — M. Aldo BOITI, Via Ugo Foscolo, 30/III, Trieste.

15. — JAPON. — M. Takeo TAKAGUI, Tokyo.

16. — LUXEMBOURG. — M. Pierre HENTGES, boulv. de la Pétrusse, 92, Luxembourg.

17. — MEXIQUE. — M. l'Ingénieur Francisco José ALVAREZ, Apartado Postal 422, México D. F.

18. — NORVÈGE. — Capitaine Sverre GRÖNER, Uranienborgveien, 9, Oslo.

19. — PALESTINE. — M. Zvi NISHRI, Gederah Street, 15, à Tel-Aviv.

20. — PAYS-BAS. — M. J. H. F. SOMMER, Spuiweg, 45a, Dordrecht.

21. — POLOGNE. — M. Jean FAZANOWICZ, rue Sniadeckich, 26, Poznań.

22. — PORTUGAL. — M. Alvaro J. DA COSTA, Travessa de sâo Mamede, 36a, 5º, Lisbonne.

23. — ROUMANIE. — M. Demetre JONESCO, Strada Fenix, 4, Bucarest VI.

24. — SUÈDE. — Capitaine G. WINROTH, Kungsholms Hamnplan, 2, Stockholm.

25. — SUISSE. — M. Alphonse HUGUENIN, avenue Ruchonnet, 51, Lausanne.

26. — TCHÉCOSLOVAQUIE. — Dr Miroslav KLINGER, Sezimova ulice, 402/6, Praha-Nusle.

27. — URUGUAY. — M.

28. — YOUGOSLAVIE. M. le Dr Alfred PIHLER, Prestolonaslednikov trg, 34, Beograd.

29. — SOKOLS RUSSES. — M. Nikolaj N. MANOCHYN, ingénieur, Klikovka, 1709, Praha XVI. (Tchécoslovaquie).

Commission Exécutive du Comité Technique

Président: M. A. HUGUENIN (Suisse).
Vice-Présidents: Dr Mir. KLINGER (Tchécoslovaquie); G. PAILLOT (France).
Secrétaire: M. Pierre HENTGES (Luxembourg).
Membres: M. Aldo BOITI (Italie); Martin SCHNEIDER (Allemagne); Dr Alfred PIHLER (Yougoslavie).

La participation au tournoi
Le moniteur de l'équipe
L'inscription au tournoi
La liste nominative
Le certificat d'identité
Le concours. La Division et la durée
Gabarit et dimensions des appareils.
Genre d'exercices à exécuter aux divers appareils
Jury
Président du Jury
Le jury d'appel
Commission des calculateurs
Ordre du concours
Admission sur les terrains des concours
Indisposition des gymnastes
Répétition des exercices imposés
La tenue de travail
Jugement et taxation
Le juré supérieur.
La taxation des exercices imposés
La taxation des exercices à mains libres
Pointage
Les bases du pointage
Division de la combinaison
Exécution parfaite
„ défectueuse
Interruption
Mouvements non exécutés
Mouvements ajoutés
Changement d'un mouvement
Exercice non terminé
Arrêts
Passements au cheval arçons
Passements aux barres parallèles
Exercices à volonté
Cheval-sautoir
Barême du cheval-sautoir
Barême des exercices d'athlétisme
Classements et récompenses
Dispositions générales
Exercices imposé
Barre fixe
Barres parallèles
Anneaux
Saut au cheval

http://www.gymnastics-history.com

RÈGLEMENT

DU XI TOURNOI INTERNATIONAL (CHAMPIONNATS DU MONDE) DE F. I. G.

ORGANISÉ À PRAGUE 30 JUIN — 1 JUILLET 1938.

Art. 1. — Suivant la décision prise à la XIX Réunion Internationale à Budapest en 1934, celle de Bruxelles en 1935 et de Berlin en 1936, le XIe Tournoi International de Gymnastique (Championnats du Monde) aura lieu à Prague le 30 juin et 1 juillet 1938 sur les terrains à designer.

Art. 2. — **La participation au tournoi** est ouverte à toutes les Fédérations nationales affiliées à la Fédération internationale de gymnastique depuis au moins six mois avant le date du tournoi.

Art. 3. — **Les concours se font par équipes,** il n'est pas admis de gymnastes individuels.

Art. 4. — L' équipe (la section) déléguée par chaque nation affiliée sera formée de 6 gymnastes au minimum, 8 au maximum. **Pour le résultat final, on tiendra compte du pointage des 6 meilleurs concurrents.** Les résultats d'un ou des deux gymnastes qui obtiennent le moins de points seront éliminés. Toutefois les résultats, obtenus par ceux-ci à l'un ou à l'autre des appareils, sont pris en considération pour le classement spécial à cet appareil.

Art. 5. — **Chaque section concurrente est sous la direction d'un moniteur** hors rang pendant toute la durée du tournoi. Les attributions de celui-ci se bornent à conduire et à présenter la section devant le jury, d'une épreuve à l'autre. Il sera l'intermédiare entre le Jury et la section.

Avant l'exécution des exercices, il verifie si les engins sont en bon état; pendant l'exécution, il se tient près de l'engin pour prévenir éventuellement un accident, mais ne peut aider à l'exécution des exercices. Si un gymnaste trop petit ne peut atteindre l'appareil en sautant (barre-fixe, anneaux) le moniteur peut le soulever. Ses noms et qualités sont indiqués sur la liste nominative des gymnastes formant la section. Son travail n'est pas taxé.

Art. 6. — **L'inscription au tournoi** se fait sur les formulaires adressés en temps utile, par les soins du président de la F. I. G., aux délégués des Fédérations affiliées.

Cette inscription doit parvenir au président du Comité technique, **M. Alphonse Huguenin, avenue Ruchonnet, 51, Lausanne** au moins deux mois avant le tournoi.

Au moment de l'inscription définitive, il sera versé à titre de »droit d'inscription« une finance de garantie de 100 francs français en mains de trésorier **de la FIG. M. Vladimír Müller, Prague (Tchécoslovaquie) Švecova 1, XIX.** Ce droit d'inscription sera remboursé à toute fédération qui aura fait annuler son inscription par lettre recommandée, adressée au président du Comité technique, au plus tard 30 jours avant le tournoi, tandis que celui des fédérations prenant part au tournoi ou concours reste acquis à la caisse de la F. I. G.

Art. 7. — **La liste nominative des gymnastes** formant l'équipe sera remise au président du jury, au moment même ou le jury aura été formé. Elle mentionnera les noms et prénoms, la date de naissance et le lieu d'origine de chaque gymnaste; ceux-ci devront avoir dix-huit ans révolus, être de la nationalité de la Fédération qui les délégue et faire partie d'une société fédérée.

Cette liste doit être accompagnée:

a) **D'un certificat d'identité** pour chaque gymnaste: passeport, licence fédérale, ou autre pièce analogue.

b) **D'un portrait photographique de chaque concurrent,** ayant 30 mm sur 25 mm de dimension.

Art. 8. — **Les concurrents ne peuvent être des professionnels,** c'est-à-dire s'être produits en spectacle au public pour une rétribution, ou avoir pris part à des concours, ou exhibitions, avec prix personnels en numéraire. Les professeurs et directeurs, même rétribués, ne sont pas exclus, à condition qu'ils se soient conformés aux prescriptions qui précèdent.

Art. 9. — **La liste des concurrents** sera arrêtée définitivement par le jury et le moniteur (directeur) de chaque section avant le commencement des épreuves du concours.

Les concurrents se doivent en premier lieu aux épreuves du tournoi, ils ne peuvent prendre part à d'autres concours que lorsque tous engagements, de ce chef, seront accomplis.

Le concours.

Art. 10. — **Le concours s'exécute en deux parties** et comprend les exercices suivants:

a) **Concours artistique:**
Barre fixe (rec), un exercice imposé et un à volonté.
Barres parallèles, un exercice imposé et un à volonté.
Anneaux, un exercice imposé et un à volonté.
Cheval-arçons, un exercice imposé et un à volonté.
Exercice à mains libres, un exercice imposé et un à volonté.
Saut au cheval longueur, un saut imposé et un à volonté.

b) **Concours athlétique:**
Saut en hauteur avec élan par dessus une latte.
Course de vitesse 100 m.
Jet du boulet 7¼ kg.

La durée des concours est de deux jours.
La partie artistique s'éxécute dans **la première journée** (excepté les sauts au cheval), celle **des exercices athlétiques et les sauts au cheval dans la deuxième.**

GABARIT ET DIMENSIONS DES APPAREILS.

Art. 11. —

Barre fixe (rec):

Barre en acier poli, diamètre 28/30 mm, hauteur d'élan 2.40 m.

La participation au tournoi
Le moniteur de l'équipe
L'inscription au tournoi
La liste nominative
Le certificat d'identité
Le concours. La Division et la durée
Gabarit et dimensions des appareils.
Genre d'exercices à exécuter aux divers appareils
Jury
Président du Jury
Le jury d'appel
Commission des calculateurs
Ordre du concours
Admission sur les terrains des concours
Indisposition des gymnastes
Répétition des exercices imposés
La tenue de travail
Jugement et taxation
Le juré supérieur.
La taxation des exercices imposés
La taxation des exercices à mains libres
Pointage
Les bases du pointage
Division de la combinaison
Exécution parfaite
„ défectueuse
Interruption
Mouvements non exécutés
Mouvements ajoutés
Changement d'un mouvement
Exercice non terminé
Arrêts
Passements au cheval arçons
Passements aux barres parallèles
Exercices à volonté
Cheval-sautoir
Barême du cheval-sautoir
Barême des exercices d'athlétisme
Classements et récompenses
Dispositions générales
Exercices imposé
Barre fixe
Barres parallèles
Anneaux
Saut au cheval

http://www.gymnastics-history.com

Barres parallèles:

Hauteur 1'60 m, longueur 3 ——3'50 m, écartement intérieur variable de 42—46 cm, barres de forme ovale.

Cheval-arçons:

Longueur 1'80 m, largeur 35—37 cm, écartement des arçons 42 cm, hauteur jusq'au sommet des arçons 1'20 m, hauteur des arçons depuis le dos du cheval, 12 cm. Les arçons sont de bois poli, avec la partie supérieure horizontale sur une longueur de 8 cm environ.

Anneaux:

Hauteur de portique 5'50 m, anneaux à hauteur de suspension 2'40 m, diamètre intérieur des anneaux 18 cm, diamètre de la prise 28 mm. Les cordes peuvent être terminées par des courroies ou sangles mobiles auxquelles se fixent le anneaux. Anneaux de bois poli.

Cheval-sautoir:

Longueur du cheval 1'80 m, hauteur 1'30 m. L'éloignement du tremplin est libre.

Tremplin dur:

10 cm hauteur à l'avant.

L'estrade pour exercice à mains libres:

La surface de l'emplacements mis à disposition est de 10 × 10 m.

Saut en hauteur:

Les poteaux solidement fixés.
La latte en bois à section triangulaire, dont la longueur est au moins de 366 cm, mais au plus de 400 cm de la côté est de 30 mm.
Les appuis. L'appui sur lequel répose la latte doit être plat et de la forme quadrangulaire, de largeur 40 mm et longueur 60 mm.
La base de la latte repose sur les appuis de façon à ne pas être retenue dans sa chute ni en avant ni en arrière, lorsqu'elle est touchée par le sauteur.
La base de la latte repose sur les appuis.
Entre les bases de la latte et le poteaux il y a un espace libre de 10 mm.

Jet du boulet:

Le boulet doit être en fer ou en cuivre jaune dont le dedans est rempli du plomb.
Son poids ne doit pas avoir moins de 7'25 kg.
Le cercle, peut être construit soit en fer soit en bois.
Son diamètre est de 2'135 cm.
La bordure du cercle doit avoir une largeur de 6 mm et une hauteur de 76 mm. Le cercle doit être blanchit.
Le bastion est placé au milieu du perimètre du cercle dans sa partie avant. Il est en bois.
La longueur du bastion doit être 1'22 m, sa largeur 114 mm et la hauteur 102 mm.
Le bastion doit être blanchit.
Le terrain de l'intérieur du cercle doit être au même niveau, que celui de l'extérieur.
Pour être valables, tous les jets, doivent avoir leur point de chute dans une zône d'un angle de 90 degrés marquée préalablement.

La course de vitesse.

Quatre pistes bien délimitées, d'une largeur de 1'22 m. Les lignes sont blanchies sur une largeur de 5 cm.
Le départ et le but sont aussi marqués par des lignes blanchies.
Au-dessus de la ligne de but est placé **un lien de but.** Sa hauteur est 1'22. Ce lien doit être attaché sur deux pieux enfoncés dans la terre de chaque côté des pistes.
Quatre coureurs prennent le départ simultanément.
Le temps mis par chaque concurrent est chronométré par trois chronométreurs.
Avant de signaler le temps au secrétaire, les trois chronométreurs doivent comparer leurs résultats. Si les résultats constatés par deux jurés ne coïncident pas avec le troisième, ce dernier n'est pas pris en compte; s'il y a différence entre tous les trois résultats, c'est le résultat moyen, qui compte. Si deux chronométreurs seulement donnent le temps, c'est le temps le plus grand qui est pris en considération pour le résultat.
Le temps doit être mesuré depuis l'éclair du pistolet.
Toutes le mensurations se font en $^1/_{10}$ de seconde.
Pour le pointage des exercices athlétiques, voir barême.

GENRE D'EXERCICES A EXÉCUTER AUX DIVERS APPAREILS.

a) dans la partie artistique.

Art. 12. — **Barre fixe:** Exclusivement des mouvements d'élan et de voltige.
Barres parallèles: Mouvements combinés en élan, force et voltige.
Anneaux: Sans balancement des anneaux, mouvements combinés en élan et en force.
Cheval-arçons: Combinaisons avec travail des deux côtés, à gauche et à droite, se rapprochant le plus possible du travail symétrique.
Exercices à mains libres: Mouvements artistiques, avec de la vie, des attitudes, des équilibres, des déplacements, des expressions, du sentiment, de l'élégance, de l'individualité et de l'originalité.

b) dans la partie athlétique.

Saut en hauteur avec élan.
Chaque gymnaste pourra sauter la même hauteur trois fois et si les trois essais sont nuls, l'épreuve est terminée. Pour le pointage seule **la dernière hauteur franchie sera prise en considération.**
Chaque gymnaste aura droit de commencer le saut à une hauteur, qu'il a librement choisie entre hauteur de 1'20 m jusqu'à 1'60 m, et progresser à sa convenance par des augmentations de 2 ou 5 cm.
Le saut compte dès que les deux pieds ont quitté le sol.
Passer en courant sous la latte ou à côté des poteaux compte pour un essai.
L'appel doit être fait d'un pied.
Il n'est pas permis de déplacer les poteaux pendant le concours, excepté le cas quand le jury reconnait la place d'appel défavorable.
Le fait de faire tomber la latte de n'importe quelle manière compte pour un essai, excepté le cas indépendant du concurrent lui-même.
La hauteur est mesurée de la terre verticalement au point le plus bas au-dessus de la latte.

Jet du boulet 7'25 kg:

Chaque gymnaste pourra faire trois essais, dont le meilleur est valable. Le jet doit, pour être valable, tomber dans une zône de 90° marquée préalablement.

Genre d'exercices à exécuter aux divers appareils
Jury
Président du jury
Le jury d'appel
Commission des calculateurs
Ordre du concours
Admission sur les terrains des concours
Indisposition des gymnastes
Répétition des exercices imposés
La tenue de travail
Jugement et taxation
Le juré supérieur.
La taxation des exercices imposés
La taxation des exercices à mains libres
Pointage
Les bases du pointage
Division de la combinaison
Exécution parfaite
„ défectueuse
Interruption
Mouvements non exécutés
Mouvements ajoutés
Changement d'un mouvement
Exercice non terminé
Arrêts
Passements au cheval arçons
Passements aux barres parallèles
Exercices à volonté
Cheval-sautoir
Barême du cheval-sautoir
Barême des exercices d'athlétisme
Classements et récompenses
Dispositions générales
Exercices imposé
Barre fixe
Barres parallèles
Anneaux
Saut au cheval

http://www.gymnastics-history.com

Le boulet devra être jeté d'un seul bras et au moment du jet et d'élan la main doit être au-dessus et devant l'épaule.

Sera compté pour un essai sans résultat, le fait de:

a) toucher le sommet du bastion ou le terrain en avant du bastion d'une partie quelconque du corps.
b) Poser le pied sur la circonférence (sommet du bastion).
c) Laisser tomber le boulet en voulant le jeter.
d) Sortir du cercle avant que le poids n'ait touché la terre et que le jury n'ait marqué l'empreinte du boulet.

Le diamètre du cercle est marqué par une ligne bien visible, le jeteur doit quitter le cercle en arrière de cette ligne, après en avoir reçu l'ordre par les juges. La distance sera mesurée de l'empreinte la plus rapprochée marquée sur le sol par le boulet jusqu' au centre du cercle, en déduisant le rayon.

Course de vitesse 100 m:

Il y aura quatre pistes bien délimitées.
Les pistes sont numérotées d'avance et un tirage au sort déterminera celle que les concurrents d'une même section devront utiliser.
Quatre concurrents prendront le départ simultanément.
Les numéros, que les sections auront tirés au sort avant le commencement du concours, détermineront l'ordre de la course.
Le jury de la course se composera d'un starter, douze chronométreurs d'un secrétaire, deux juges de but, dont l'un est le juge supérieur de but.
Le signal de départ sera donné par un coup de pistolet.
Le départ sera fait comme suit: Après que les quatre concurrents se sont présentés, le starter commandera: **1 Prêt! 2 Attention!** Le coup de pistolet doit être donné environ deux secondes après le dernier commandement. S'il y a **faux départ**, un deuxième coup de pistolet rappelera les concurrents.
Avant le coup de pistolet aucun concurrent ne pourra dépasser la ligne du départ de quelle partie du corps que se soit. Jusqu'au coup de pistolet le corps de chaque concurrent doit être tranquille et immobile.
Ceux qui prendront le départ avant le coup de pistolet seront une fois exhortés par le starter et en deuxième cas ils seront éliminés.
Le starter a le droit d'éliminer tous les concurrents du concours qui intentionnelement cherchent à se placer en avant de la ligne de start par exemple glisser en avant.
Seront en outre éliminés tous les concurrents qui, à dessein, poussent un camarade ou l'empêchent dans sa course.

Art. 13.

Jury.

Chaque Fédération annonce comme membres du jury trois personnes dont la compétence et l'équité sont au-dessus de toute suspicion. La commission exécutive établit un tableau permanent des juges officiels de la F. I. G. Les jurés des tournois devront être choisis dans ce tableau en tenant compte des nécessités. Les noms et qualités des juges ainsi que leurs adresses seront publiés, au plus tard un mois avant le concours.

Art. 14. — Chaque pays est responsable pour la compétence et l'équité des membres désignés par eux pour le Jury.

Chaque membre du Jury doit s'engager solennellement à n'apprécier que le travail de gymnastique sans égard à la personne et à la nation.
Afin d'arriver le plus possible à une échelle d'appréciation uniforme, il est établi un barème de pénalisation.
Les juges sont attribués aux différents branches et exercices du concours par les soins de la commission exécutive.

Art. 15. — Les membres du jury n'auront droit à aucune indemnité pour frais de voyage et de séjour. La Fédération gymnastique organisatrice examinera cependant la possibilité de prendre à sa charge une partie de ces frais.

Art. 16. — **Le président du Comité technique de la F. I. G. fonctionne en qualité de président du jury.** Il convoquera et installera le jury au jour, à l'heure et au local à déterminer. Le Bureau du Comité technique constitue également le bureau du Jury. Il nommera un directeur technique et un chef des terrains, arrêtera et distribuera le travail. Les membres du bureau du jury, ainsi que le directeur technique et le chef des terrains, ne peuvent participer, à quel titre que ce soit, aux concours des équipes. Ils sont à la disposition du jury, dirigent le bureau des pointages, collaborent à la bonne marche et à la direction des concours. Le président international, le président et vice-président du jury et le directeur technique formeront **le jury d'appel** en cas de réclamation.

Art. 17. — **Deux membres du Comité local seront adjoints** au jury pour lui donner les renseignements et l'assistance, dont il pourrait avoir besoin.

Art. 18. — **Des calculateurs** seront mis à la disposition du Jury pour additionner les chifres des feuilles de pointage.
Chaque nationalité aura droit de nommer son représentant dans la commission des calculateurs.

Art. 19. — Les feuilles de pointages seront fournies au jury sur le modèle arrêté par la commission exécutive.

Ordre du concours.

Art. 20. — **La veille du tournoi et des concours, l'ordre de travail** des sections concurrentes sera déterminé par voie de tirage au sort comme suit: Le nom de chaque nation participante au concours est inscrit sur un papier; ces papiers sont mélangés dans une urne. Une seule personne, non intéressée, de préférence une jeune fille, tire séparément chaque papier. C'est l'ordre dans lequel les noms des nations sortent de l'urne qui fixe l'ordre de suite des concurrents.

Art. 21. — Le concours aura lieu en deux parties: la première comprendra les exercices à mains libres, les exercices aux engins, la deuxième les sauts au cheval et les execices dits athlétiques. (Voir art. 10.) L'horaire des épreuves suivra l'ordre établi par le plan de travail. **Tous les engins seront occupés en même temps et la succession des engins restera la même pour toutes les sections.**

Art. 22. — **Trente minutes avant l'heure indiquée pour le commencement du tournoi,** le bureau du jury, les jurés et les juges suppléants ainsi

Jury
Président du Jury
Le jury d'appel
Commission des calculateurs
Ordre du concours
Admission sur les terrains des concours
Indisposition des gymnastes
Répétition des exercices imposés
La tenue de travail
Jugement et taxation
Le juré supérieur.
La taxation des exercices imposés
La taxation des exercices à mains libres
Pointage
Les bases du pointage
Division de la combinaison
Exécution parfaite
„ défectueuse
Interruption
Mouvements non exécutés
Mouvements ajoutés
Changement d'un mouvement
Exercice non terminé
Arrêts
Passements au cheval arçons
Passements aux barres parallèles
Exercices à volonté
Cheval-sautoir
Barême du cheval-sautoir
Barême des exercices d'athlétisme
Classements et récompenses
Dispositions générales
Exercices imposé
Barre fixe
Barres parallèles
Anneaux
Saut au cheval

http://www.gymnastics-history.com

que les moniteurs des équipes seront rassemblés sur l'emplacement des exercices pour être orientés sur la rotation des sections aux différentes épreuves, les intercalations éventuelles, etc. Les membres du jury se doivent entièrement et exclusivement aux épreuves du concours; ils ne peuvent ni diriger une équipe, ni prendre part aux exercices.

Art. 23. — Seuls les membres du Jury, les concurrents et leurs chefs techniques (moniteurs des équipes), les secrétaires des groupes de jurés, les hommes indinspensables pour l'entretien des appareils et des pistes, les opérateurs et photographes officiels autorisés par le comité d'organisation et un reporter officiel par nation, représentant l'organe officiel de la nation concurrente, sont admis sur les terrains des concours. Ils seront porteurs de cartes spéciales les y autorisant.

Dispositifs.

Art. 24. — **Tout gymnaste quittant sa section sans autorisation du jury ne pourra y rentrer.**

Art. 25. — Il n'est pas permis au cours des épreuves de substituer un gymnaste à un autre.

Art. 26. — **Toute indisposition, tout accident devront être immédiatement signalés par les directeurs et constatés par le médecin de service.**
Afin de permettre au gymnaste indisposé de se remettre, la section pourra interrompre son travail pendant trente minutes au maximum. Si après ce laps de temps l'incapacité constatée persiste, la section reprendra le travail et le gymnaste est éliminé.

Art. 27. — Les gymnastes doivent tenir compte des observations du Jury.

Art. 28. — **Aux appareils et à l'exercice à mains libres, tout gymnaste pourra recommencer un exercice imposé qu'il juge avoir manqué,** il devra le déclarer au jury immédiatement après avoir interrompu ou terminé l'exercice et avant que les juges n'aient terminé leur pointage. La meilleure exécution est valable. **La répétition du saut au cheval imposé et même à volonté est autorisé sous les mêmes conditions.**
Les exercices imposés à la barre fixe (rec) et aux barres parallèles peuvent être exécutés inversement soit en totalité soit partiellement.
Celui au cheval-arçons peut aussi être exécuté inversement, mais seulement en totalité.
Le choix du saut au cheval à volonté est complétement libre. Un barême des difficultés pour ces sauts figure au règlement (page 19).

Art. 29. — Toute réclamation concernant la participation d'un gymnaste doit être faite au début du concours ou dès que la cause se produit.

Art. 30. — **La tenue de travail doit être uniforme pour tous les gymnastes d'une section.** Les membres d'une même section porteront un signe distinctif commun. Cette tenue ne peut être modifiée pendant le travail aux engins les sauts au cheval compris. Les gymnastes notamment ne peuvent se déchausser, ils porteront des chaussures avec semelles souples sans talons. Pour les épreuves athlétiques et pour les exercices à mains libre la tenue peut être changée tout en restant

uniforme. Les chaussures à pointes (spikes) sont autorisées pour les épreuves d'athlétique. Par mesure d'équité on recommande la tenue de travail en couleur blanche.
Les sections concurrentes sont libres d'apporter leurs engins et de les installer à leurs frais et risques sur l'emplacement désigné par le Comité d'organisation. Les dimensions essentielles de ces engins doivent être conformes aux dispositions du présent règlement et seront contrôlées par le bureau du jury. Ils sont à la disposition des concurrents qui les désirent.

Art. 31. — **Tous** les exercices seront exécutés succesivement par les gymnastes de la même section et non simultanément par plusieurs à la fois.
Les exercices à volonté différeront essentiellement des exercices imposés. Sauf pour les sauts au cheval les exercices à volonté d'une section doivent différer de gymnaste à gymnaste.

Jugement et taxation.

Art. 32. — **A chaque épreuve artistique la taxation se fait par appréciation.** Chaque exercice sera jugé par trois jurés dont un fonctionne en qualité de juré supérieur.
Pour chaque groupe de jurés le juré supérieur sera celui choisi par le tirage au sort dans la réunion du jury.
Chaque nationalité ne peut avoir qu'un juré supérieur. La nationalité dont un juré supérieur a été désigné par le sort sera exclue pour la suite du tirage. Le trois jurés donnent leurs notes sans se consulter. Le pointage est déterminé par la moyenne des trois notes.
Un secrétaire est attaché à chaque groupe de jurés.
Si l'écart entre deux appréciations est supérieur à un point, le juré supérieur de ce groupe interviendra pour rétablir l'accord. En cas d'une différence, le secrétaire le signale immédiatement au président du jury, qui interviendra pour rétablir l'accord et qui tranchera la question sans appel, si l'accord désiré ne peut être obtenu.

Art. 33. — **Dans la taxation des exercices imposés** (appareils et sauts), l'exécution seule entre en ligne de compte. Les exercices étant les mêmes pour tous les concurrents, la difficulté et la combinaison n'ont pas à être taxées. Ils sont jugés d'après la justesse, l'élégance et la sûreté de l'exécution. A ces facteurs s'ajoutent, pour les exercices à volonté, la combinaison et la difficulté. **Des combinaisons avec répétitions abusives ou des exercices trop difficiles que le gymnaste n'exécute qu'avec peine ou incomplètement seront taxés sévèrement.** Le gymnaste doit pouvoir maîtriser et mouvoir son corps avec élégance et sûreté pendant toute la durée de l'exercice. Pour déterminer la note, on peut se représenter ce que vaudrait l'exercice s'il était exécuté sans faute, puis en partant de cette note tenir compte des déductions.

Art. 34. — **Pour la taxation des exercices à mains libres,** il sera d'abord tenu compte des belles et continues présentations; la durée de l'exécution ne doit par être supérieure à **deux minutes. Des combinaisons** plus longues peuvent entraîner des déductions.

Art. 35. — **Les exercices à volonté aux appareils** (sauf les sauts au cheval) **ou à mains libres** ne peuvent être répétés que si l'exécution en a été troublée par une cause tout à fait indépendante du gymnaste lui-même.

Admission sur les terrains des concours
Indisposition des gymnastes
Répétition des exercices imposés
La tenue de travail
Jugement et taxation
Le juré supérieur.
La taxation des exercices imposés
La taxation des exercices à mains libres
Pointage
Les bases du pointage
Division de la combinaison
Exécution parfaite
„ défectueuse
Interruption
Mouvements non exécutés
Mouvements ajoutés
Changement d'un mouvement
Exercice non terminé
Arrêts
Passements au cheval arçons
Passements aux barres parallèles
Exercices à volonté
Cheval-sautoir
Barême du cheval-sautoir
Barême des exercices d'athlétisme
Classements et récompenses
Dispositions générales
Exercices imposé
Barre fixe
Barres parallèles
Anneaux
Saut au cheval

http://www.gymnastics-history.com

Art. 36. — Afin d'arriver le plus possible à une échelle d'appréciation uniforme le jury sera convoqué avant le concours à des essais de jugement. A cette occasion il y aura une démonstration des exercices imposés. A cette séance prendront part: le bureau du jury, tout les jurés, les secrétaires des groupes de juges et les moniteurs (directeurs) des équipes. Pour ces démonstrations, les gymnastes seront fournis par le comité d'organisation. Ceux d'autres nations peuvent y prendre part.
Cette séance aura lieu le 29 juin 1938, le même jour que la réunion du Jury. Ces réunions seront fixées entre 8 et 17 heures, les convocations seront adressées en temps utile.

Pointage.

Art. 37. — Tous les exercices, indistinctement ceux taxés par appréciation comme ceux taxés par mensuration, sont évalués de 0 a 10 points, avec fractionnement par $^1/_{10}$ de point.

Art. 38. — **Le jury doit énoncer à haute voix les points attribués à chaque travail.** Le nombre des points obtenus doit être publié.
Un double de la feuille de pointage est remis au directeur de chaque équipe.

Art. 39. — **Le verdict** du jury est irrévocable et sans appel. Les documents seront remis après la proclamation au président du Comité d'organisation qui les publiera.

Art. 40. — **Il sera accordé: Pour les exercices gymnastiques:**

a) **A chacun des exercices imposés:**
0 point pour non exécution,
2 points pour exécution défectueuse,
4 points pour exécution médiocre,
6 points pour exécution satisfaisante,
8 points pour exécution bonne,
10 points pour exécution parfaite.

b) **A chacun des exercices à volonté:**
2 points pour la beauté et la combinaison de l'exercice,
3 points pour la difficulté
en plus
1 point pour une exécution satisfaisante ou
3 points pour une exécution bonne ou
5 points pour l'exécution parfaite.

Le nombre de points maximum que peut obtenir une équipe est donc le suivant:
exercices à mais libres, exercices aux engins et sauts au cheval en longueur:

a) exercice imposé: 10 points × 6 athlètes = 60 points

b) exercice à volonté: 10 points × 6 athlètes = 60 points

Total pour le exercices à mains libres, les quatre engins et sauts au cheval en longueur 120 points × 6 gymnastes = 720 points

Pour les exercices d'athlètisme:

3 épreuves × 10 points × 6 gymnastes . . . . . = 180 »

Total . . . 900 points

soit 150 points par gymnaste.

Art. 41. —

Les bases du pointage.

Exercices imposés.

a) **Division de la combinaison.** Chaque exercice est divisé en plusieurs parties comprenant les mouvements essentiels et les mouvements complémentaires ou liaisons.
A chacune de ces parties est attribuée une note maxima et la somme de ces notes partielles constitue la note totale, savoir 10 points.

b) **Exécution parfaite.** A l'exécution parfaite il sera attribué la note maxima partielle ou totale.

c) **Exécution défectueuse.** Pour l'exécution défectueuse du point de vue de l'attitude et de l'élégance du gymnaste exécutant, le juge diminuera la note d'un certain nombre de dixièmes d'après l'importance de la faute ou des fautes commises.

d) **Interruption.** L'interruption de la suite des mouvements, arrêts non prescrits, entraîne la diminution du maximum de la note partielle fixée pour le mouvement précédent et le mouvement suivant d'après l'influence que cette interruption aura eue sur le caractère (diminution de difficulté) de l'exercice.
Ces diminutions se font en dixièmes de points.
La perte de points pourra aller, suivant la gravité du cas, jusqu' à la moitié des points affectés par le barême au mouvement qui précède l'interruption et à celui qui la suit.

e) **Mouvements non exécutés.** Si un concurrent n'exécute pas un mouvement prescrit, il perd d'abord la note partielle affectée à ce mouvement; ensuite il y a lieu d'envisager une perte suplémentaire correspondante à la diminution de l'effort exigé pour la continuation de l'exercice.

f) **Mouvements ajoutés.** Si un concurrent ajoute un ou plusieurs mouvements non prévus, il subira en premier lieu une pénalisation correspondante à la grandeur de la faute. De plus on examinera si par l'ajoute de ces mouvements il a facilité l'exécution des mouvements prescrits, et, suivant la gravité du cas, la perte de points pourra aller jusqu'à la moitié des points affectés au mouvement qui précède la faute et à celui qui suit immédiatement.

g) **Changement d'un mouvement.** Si un mouvement de souplesse est exécuté en force ou inversement le gymnaste perd ¼ jusqu'à ¾ des points affectés à ce mouvement.

h) **Exercice non terminé.** Pour tout exercice non terminé le gymnaste perd la totalité des notes partielles correspondantes aux mouvements non exécutés. Les pénalités pour les fautes commises dans la partie exécutée seront évidemment prises en considération pour la détermination de la note. En plus la note définitive sera diminuée de deux points.
Le gymnaste qui lâche complètement l'engin en touchant le sol, ne pourra reprendre la continuation de l'exercice.

i) **Arrêts.** La durée des arrêts prescrits pendant ou après les exercices de force a toujours la longueur de six temps de marche (c'est-à-dire 3 secondes environ). Les arrêts plus courts que le temps prescrit seront pénalisés par ¼ jusqu'à ¾ des pointes affectés à ce maintien.

j) **Passements au cheval arçons.** Les passements d'une ou des deux jambes au cheval arçons doivent être continus et exécutés les jambes tendues. Toucher le cheval légèrement (en glissant) des pieds ou des jambes, entraine la perte d'un $^1/_{10}$ de point. Si la faute est

Pointage
Les bases du pointage
Division de la combinaison
Exécution parfaite
„ défectueuse
Interruption
Mouvements non exécutés
Mouvements ajoutés
Changement d'un mouvement
Exercice non terminé
Arrêts
Passements au cheval arçons
Passements aux barres parallèles
Exercices à volonté
Cheval-sautoir
Barême du cheval-sautoir
Barême des exercices d'athlétisme
Classements et récompenses
Dispositions générales
Exercices imposé
Barre fixe
Barres parallèles
Anneaux
Saut au cheval

http://www.gymnastics-history.com

plus grave, de façon à constituer une interruption du mouvement, la pénalisation pourra aller jusqu'à $^3/_{10}$.
Une chute sur le cheval entrainant la perte de l'appui (siège) est pénalisée par ½ ou un point suivant l'importance de la faute.
Si le gymnaste touche le sol d'un ou des deux pieds, sans lâcher la prise (lâcher l'engin »complètement« suivant lettre h ci-dessus), il pourra continuer l'exercice, mais la faute est pénalisée par 2 ou 3 points (ou même plus).

k) **Passements aux barres parallèles.** Les passements des jambes aux barres parallèles exécutés par le glissement d'une partie quelconque d'une ou des jambes sur la ou les barres donnent lieu à une pénalisation de 1 à $^3/_{10}$ de points.
Si aux barres le gymnaste touche le sol des deux pieds sans lâcher les mains, il perd 1 à 2 points, suivant la gravité du cas.
Le fait de toucher le sol légèrement ou passagèrement (p. ex. en glissant sur le sol pendant l'élan en avant exécuté en suspension tendue) ne constitue qu'une faute légère à pénaliser par un ou plusieurs 10èmes de point.

Exercices à volonté.

Art. 42. — Pour les exercices à volonté la taxation de l'exécution se fait de façon analogue à celle des exercices imposés.
La répétition d'un exercice à volonté (sauf les sauts au cheval) est défendue.
Pour la difficulté et la combinaison, les dispositions des articles 12, 31, 33 et 34 sont complétées par les articles suivants:
L'élément de taxation constitué par la »combinaison« et la »difficulté« a une importance équivalente à celle de l'exécution correcte et élégante (voir 40 a).

Art. 43. — D'après art. 12 le travail au cheval-arçons doit être le plus possible symétrique. Donc, sans préjudice à la côte »difficulté« comme telle, l'exercice qui s'approche sensiblement de la symétrie, sera considéré à ce point comme parfait. La perte de points pour un exercice entièrement unilatéral peut aller de $^5/_{10}$mes jusqu'à 1½ point.

Art. 44. — Dans le cas ou le gymnaste exécute un exercice à volonté, dans lequel se trouvent plusieurs parties importantes de l'exercice imposé, le gymnaste sera à penaliser de 1 jusqu'à 2 points.

Art. 45. —

Cheval-sautoir.

Le cheval sautoir, placé en longueur, est divisé en 9 zônes:
4 du coté croupe, une au milieu (selle), 4 du coté cou.
Les sauts se font en posant les mains sur le cou, ou sur la selle, ou sur la croupe.

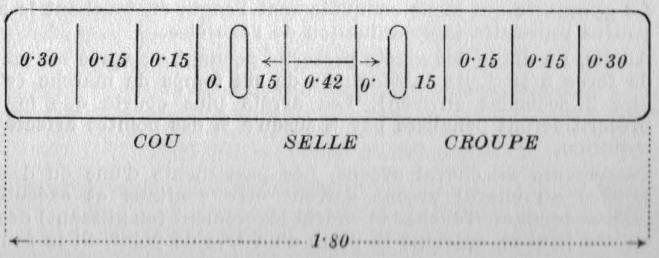

Barème.

Art. 46. —

A. Barème du cheval-sautoir.

A. Sauts avec pose des mains sur le cou:

1.	Sauter le corps allongé, écarter les jambes latéralement en posant les mains sur le cou	7'— points
2.	Sauter en passant au-dessus du cou les jambes fléchies et réunies	7'50 »
3.	Sauter le corps tendu, jambes fléchies en arrière	8'— »
4.	Sauter corps tendu en croisant les jambes, chute face à droite ou à gauche	8'50 »
5.	Sauter le corps tendu en croisant les jambes, chute face en arrière	9'— »
6.	Sauter par appui tendu renversé passager et tourner en avant à la station	10'— »
7.	Sauter corps allongé, jambes tendues et jointes .	10'— »

B. Sauts avec pose des mains sur la selle:

1.	Sauter par dorsal de gauche à droite (ou de droite à gauche)	7'— points
2.	Sauter par appui tendu renversé, suivi de ¼ de tour à droite (ou à gauche) sur le bras droit (g.) en plaçant la main gauche (dr.) en avant sur le cou et renversement latéral à gauche (droite) à la station latérale devant le cou	9'— »
3.	Sauter par appui tendu renversé avec ¼ de tour dans le vol à gauche ou à droite (appui tendu renversé latéral) et tourner latéralement à la station latéral en avant du cou	10'— »

C. Sauts avec pose des mains sur la croupe:

1.	Sauter corps tendu, jambes tendues écartées latéralement	8'50 points
2.	Sauter jambes jointes et fléchies en avant . . .	8'50 »
3.	Sauter jambes tendues croisées face à gauche (à droite)	9'— »
4.	Sauter jambes tendues croisées et ½ tour, station en arrière, face au cheval, bras latéraux . . .	9'50 »
5.	Sauter corps tendu jambes jointes et fléchies en arrière, bras latéraux	10'— »
6.	Sauter corps tendu jambes jointes et tendues en avant	10'— »
7.	Sauter jambes tendues croisées et ½ tour face en arrière et demi tour face en avant pour sauter à la station transversale dorsale bras latéraux . . .	10'— »

Le gymnaste n'a pas besoin d'anoncer le saut qu'il entend faire. Lorsqu'il pose les mains sur la selle en exécutant un saut qui est prévu au barême officiel avec pose sur l'une des extrémités, le Jury retranchera de ce fait 3 points sur le maximum affecté par le barême.
Les sauts non prévus au barême seront taxés par le jury en s'inspirant des principes de ce barême.

http://www.gymnastics-history.com

B. Barème des exercices d'athlétisme:

(Règlement technique art. 18 b.)

Saut en hauteur avec élan par-dessus une latte. 3 essais à la même hauteur.			Course 100 m.			Jet du boulet 7¼ kg. 3 essais.		
cm	Points		Secondes	Points		cm	Points	
						750	0'–	
						800	1'–	
120	0		16'2	0		850	2'–	De 7'50 à 9'00 m chaque 5 cm = 0'1 point
121	0'2		16'1	0'1		855	2'1	
122	0'4		16'–	0'2		860	2'2	
123	0'6		15'9	0'3		865	2'3	5 cm = 0'1 p.
124	0'8		15'8	0'4		870	2'4	
125	1'–		15'7	0'5	1/10 = 0'1 p.	875	2'5	
126	1'2		15'6	0'6		880	2'6	
127	1'4		15'5	0'7		885	2'7	
128	1'6		15'4	0'8		890	2'8	
129	1'8		15'3	0'9		895	2'9	
130	2'–	1 cm = 0'2 p.	15'2	1'–		900	3'–	
131	2'2		15'1	1'2		905	3'2	
132	2'4		15'–	1'4		910	3'4	
133	2'6		14'9	1'6		915	3'6	
134	2'8		14'8	1'8		920	3'8	
135	3'–		14'7	2'–	1/10 = 0'2 p.	925	4'–	De 9'5 à 10'00m chaque 5 cm = 0'2 point
136	3'2		14'6	2'2		930	4'2	
137	3'4		14'5	2'4		935	4'4	
138	3'6		14'4	2'6		940	4'6	
139	3'8		14'3	2'8		945	4'8	
140	4'–		14'2	3'–		950	5'–	5 cm = 0'2 p.
141	4'3		14'1	3'3		955	5'2	
142	4'6		14'–	3'6		960	5'4	
143	4'9		13'9	3'9		965	5'6	
144	5'2		13'8	4'2		970	5'8	
145	5'5		13'7	4'5	1/10 = 0'3 p.	975	6'–	
146	5'8		13'6	4'8		980	6'2	
147	6'1		13'5	5'1		985	6'4	
148	6'4		13'4	5'4		990	6'6	
149	6'7		13'3	5'7		995	6'8	
150	7'–	1 cm = 0'3 p.	13'2	6'–		1000	7'–	
151	7'3		13'1	6'4		1005	7'3	
152	7'6		13'–	6'8		1010	7'6	
153	7'9		12'9	7'2		1015	7'9	
154	8'2		12'8	7'6		1020	8'2	
155	8'5		12'7	8'–	1/10 = 0'4 p.	1025	8'5	5 cm = 0'3 p.
156	8'8		12'6	8'4		1030	8'8	
157	9'1		12'5	8'8		1035	9'1	
158	9'4		12'4	9'2		1040	9'4	
159	9'7		12'3	9'6		1045	9'7	
160	10'–		12'2	10'–		1050	10'–	De 10'05 à 10'50 m chaque 5 cm = 0'3 point

Classements et récompenses.

Art. 47. — **Les classements seront les suivants:**

a) **Par équipes,** par la totalisation des points obtenus par l'équipe sur l'ensemble du concours.

b) **Individuellement, par la totalisation des points obtenus par le gymnaste sur l'ensemble du concours.**

c) **Individuellement par la totalisation des points obtenus par le gymnaste au même appareil:**

1. Barre fixe.
2. Barres parallèles.
3. Anneaux.
4. Cheval-arçons.
5. Saut au cheval.
6. Exercices à mains libres.

L'équipe victorieuse reçevra pour sa Fédération une couronne rubans frangés or et une grande médaille d'or et diplôme. Chaque membre de l'équipe, y compris le directeur technique une petite médaille d'or et diplôme.

La deuxième une couronne rubans frangés or et une grande médaille d'argent et diplôme. Chaque membre de l'équipe, y compris le directeur technique une petite médaille d'argent et diplôme.

La troisième une couronne rubans frangés or et une grande médaille en bronze et un diplôme. Chaque membre de l'équipe, y compris le directeur technique une petite médaille en bronze et diplôme.

Les trois équipes suivants, 4e, 5e, 6e rangs reçevront un diplôme et une médaille en bronze.

Le gymnaste ayant totalisé le plus grand nombre de points sur l'ensemble du concours reçevra une couronne avec rubans frangés or et une médaille d'or et un diplôme.

Le deuxième reçevra une couronne avec rubans frangés or et une médaille d'argent et un diplôme.

Le troisième reçevra une couronne avec rubans frangés or et une médaille en bronze et un diplôme.

Les trois gymnasts suivantes, 4e, 5e, 6 rangs reçevront un diplôme et une médaille en bronze.

Le premier de chaque appareil, du saut au cheval et de l'exercice à mains libres, reçoit une médaille d'or et un diplôme.

Le deuxième une médaille d'argent et un diplôme.

Le troisième une médaille en bronze et un diplôme.

Des objects d'arts peuvent accompagner ces distinctions.

Toutes les sections et concurrents individuels reçevront la liste du palmarès.

Le Comité d'organisation se réserve d'attribuer des objets spéciaux aux lauréats du championnat du monde et aux champions de chaque catégorie.

La proclamation des résultats et la distribution des récompenses est une cérémonie solennelle qui se déroule en présence de tous les gymnastes, des délégués des nations, des membres du jury, des membres du Comité d'organisation et de la population.

Dispositions générales.

Art. 48. — Dans tous les cas non prévus par ce règlement, c'est le règlement technique de la F. I. G. qui fait autorité, et la commission exécutive tranchera sans appel.

Art. 49. — Des modifications au présent règlement peuvent être décidées par la réunion des délégués à une majorité de ⅔.

Barème des exercices d'athlétisme
Classements et récompenses
Dispositions générales

Exercices Imposé
Barre fixe
Barres parallèles
Anneaux
Saut au cheval

http://www.gymnastics-history.com

EXERCICES IMPOSÉS.

Barre fixe.

De la station latérale faciale en arrière de la barre:

1. Sauter à la suspension fléchie prise mixte, gauche palmaire, élancer légèrement en avant, en arrière, et élancer en avant par ½ tour à droite autour du bras gauche à la prise dorsale,
2. élancer en avant et s'établir à l'appui tendu renversé passager,
3. déplacer la prise gauche par-dessus la droite, prise croisée, grand tour en arrière et ½ tour à gauche autour du bras gauche en déplaçant la prise droite à l'appui tendu renversé, prise palmaire,
4. grand tour en avant à l'appui tendu renversé, changer la prise droite à la prise dorsale, prise mixte,
5. grand tour en avant (¾) et passer les jambes jointes à droite par dessus la barre et ½ tour à gauche autour du bras gauche en passant les jambes jointes à droite par-dessus la barre à l'appui dorsal jambes tendues jointes en avant, prise dorsale,
6. tourner en arrière dans cette position un tour,
7. abaisser en arrière à la suspension mi-renversée, passer les jambes entre les prises et basculer à l'appui tendu renversé,
8. grand tour en arrière,
9. au 2e tour croiser la prise droite par-dessus la prise gauche en prise dorsale tourner un tour en prise croisée et par ½ tour à droite en lâchant la prise gauche.
10. sauter facialement élevé à gauche (par appui tendu renversé passager sur le bras droit) par-dessus la barre à le station transversale face à droite jambes mi-fléchies, bras levés latéralement et tendre les jambes à la station normale.

L'exercice s'exécute sans arrêt.
Il peut être inversé totalement ou partiellement.

Barres parallèles.

De la station latérale faciale en dehors des barres prise dorsale:

1. Sauter dorsalement à gauche en passant les jambes jointes par-dessus la première barre à l'appui transversal, élancer en arrière, élancer en avant en appui brachial, et par ½ tour à gauche s'établir à l'appui transversal tendu,
2. abaisser en arrière à la suspension mi-renversée et tourner en arrière au-dessous des barres en lâchant les prises à l'appui tendu jambes horizontales —

3. se lever corps fléchi bras tendus à l'appui tendu renversé —
4. abaisser lentement à l'appui renversé sur les épaules —
5. tourner en avant corps tendu à l'appui brachial, élancer en arrière et s'établir en arrière et passer les jambes écartées latéralement par-dessus les barres et sous les prises à l'appui tendu, élancer en arrière à l'appui tendu renversé passager, ¼ de tour à gauche autour du bras gauche à l'appui tendu renversé sur une barre prise dorsale et ¼ de tour à gauche à l'appui tendu renversé sur les deux barres —
6. abaisser en arrière à l'appui brachial, élancer en avant et tourner en arrière en reprenant les prises à l'appui tendu renversé —
7. élancer en avant en appui brachial mi-renversé, basculer à l'appui tendu renversé passager et ½ tour à gauche autour du bras gauche pour sauter à la station transversale mi-fléchie bras latéraux, et tendre les jambes à la station normale.

Les traits horizontaux indiquent les arrêts.
L'exercice peut être inversé en totalité ou partiellement.

Anneaux.

De la suspension tendue, avec ou sans engagement des poignets:

1. Lever lentement le corps tendu en avant à la suspension renversée et sans arrêt se lever lentement à l'appui tendu renversé —
2. abaisser les jambes et tourner en arrière à l'appui tendu facial horizontal —
3. abaisser en arrière à la suspension renversée, élancer en avant en écartant les bras (dislocation) et s'établir en avant à l'appui tendu, tourner en avant par suspension fléchie à l'appui tendu, élancer les jambes en arrière et tourner en arrière par suspension fléchie à l'appui tendu renversé —
4. abaisser en arrière à la suspension mi-renversée, basculer à l'appui tendu,
5. et se lever bras fléchis et le corps tendu à l'appui tendu renversé —
6. abaisser lentement le corps et les jambes à l'appui facial horizontal passager et abaisser en arrière à la suspension renversée —
7. élancer en arrière en écartant les bras et tourner en avant (dislocation) à le suspension mi-renversée et en cambrant le corps et en écartant les bras, dislocation, élancer en avant en suspension tendue et tourner en arrière corps tendu et en lâchant les prises, pour sauter à la station mi-fléchie bras tendus latéralement, tendre les jambes à la station normale.

Les traits horizontaux indiquent les arrêts.

Saut au cheval en longueur.

Avec pose des mains sur le cou:
Sauter corps allongé et le fléchir pour passer le jambes tendues et jointes au-dessus du cou.

http://www.gymnastics-history.com

Cheval arçons.

De la station latérale prise aux deux arçons:

Passer les jambes jointes sous la main gauche et sous la main droite, passer la jambe droite sous la main gauche et sous la main droite en déplaçant la main droite sur l'arçon gauche, passer les jambes jointes par-dessus le cou en déplaçant la main gauche sur le cou à l'appui dorsal, passer les jambes jointes sous la main droite, sous la main gauche, et ½ tour à droite autour du bras droit en passant les jambes jointes par-dessus les arçons à l'appui dorsal prise aux deux arçons (face en arrière), passer les jambes jointes sous la main droite, sous la main gauche, sous la main droite, sous la main gauche, passer la jambe droite sous la main droite, croiser les jambes à gauche par-dessus l'arçon et les croiser à droite par-dessus l'arçon, passer la jambe gauche sous la main gauche, passer les jambes jointes sous la main droite et sous la main gauche, passer la jambe gauche sous la main droite et sous la main gauche en déplaçant la main gauche sur l'arçon gauche (arçon initial), passer la jambe gauche par-dessus le cou en déplaçant la main droite sur le cou, passer la jambe gauche sous la main gauche, passer les jambes jointes par-dessus le cou et ½ tour à gauche autour du bras gauche en passant les jambes jointes par-dessus les arçons à l'appui dorsal prise aux deux arçons (face en avant), passer les jambes jointes sous la main gauche et sous la main droite, passer la jambe droite sous la main gauche, croiser les jambes à droite par-dessus l'arçon, passer la jambe gauche sous la main gauche, passer les jambes jointes sous la main droite et ½ tour à droite autour du bras gauche et passer les jambes jointes par-dessus le cou en déplaçant la main droite sur le cou et passer les jambes jointes par-dessus les arçons pour sauter en avant à la station mi-fléchie latérale dorsale, bras latéraux et tendre les jambes à la station normale.

L'exercice s'exécute sans arrêt. Il peut être inversé, mais en totalité.

Exercice à mains libres.

De la station normale:

1. Lever et baisser les talons en tournant les bras en cercle en dedans (exécution lente),
2. élancer les bras en dedans à la position des bras croisés en avant, le bras droit croisé devant le gauche (les bras peuvent être mi-fléchis), paumes des mains vers le corps,
3. abaisser les bras et les élancer en dehors à la position de côté, paumes des mains dessous,
4. station jointe et fléchir légèrement les jambes et les tendre en levant les talons et en tournant les bras en cercle par le bas à la position des bras de côté, paumes des mains dessous,
5. fléchir légèrement les jambes et les tendre et abaisser les bras et les lever en avant paumes dessous,
6. fléchir le torse en arrière en fléchissant les bras mains aux clavicules, paumes dessous, redresser le torse et le balancer en arrière une fois, les bras restent fléchis et suivent le mouvement du torse,
7. tendre les bras en avant paumes dessous, fléchir et tendre les jambes en fléchissant le torse en avant le front contre les genoux et en baissant les bras pour les lever en arrière à la position verticale, paumes dirigées en avant,
8. fléchir et tendre les jambes en redressant le torse et en levant les bras en avant en haut, paumes en avant,
9. fléchir le torse en avant et le balancer légèrement une fois en abaissant les bras de côté et les fléchir croisés devant la poitrine, la main gauche à l'épaule droite, la main droite à l'épaule gauche, le bras droit croisé devant le gauche,
10. redresser le torse en levant la jambe gauche horizontalement de côté et en levant les bras de côté en haut, paumes en avant —
11. abaisser la jambe gauche à la station tendue jointe, fléchir le torse en avant et le balancer légèrement une fois en abaissant les bras de côté et les fléchir croisés devant la poitrine, la main gauche à l'épaule droite, la main droite à l'épaule gauche, le bras gauche croisé devant le droit,
12. redresser le torse en levant la jambe droite horizontalement de côté et en levant les bras de côté en haut, paumes en avant —
13. abaisser la jambe droite et la poser sur la pointe du pied croisée devant la jambe gauche, fléchir le torse en avant en abaissant les bras de côté paumes dessous,
14. ½ tour à gauche (sans redresser le torse) sur les pointes des pieds à la station tendue redresser le torse et le fléchir en arrière, les bras restent dans la position de côté, paumes en haut (les bras exécutent leur mouvement dans le plan vertical),
15. redresser le torse et poser la jambe gauche de côté, tourner à gauche par appui tendu renversé passager (¾ de tour) pour s'arrêter dans la position costale horizontale sur la jambe droite, le bras droit à l'oreille droite paume dessus, le bras gauche allongé main sur la cuisse gauche —
16. ¼ de tour à droite en redressant le torse en abaissant la jambe gauche et abaisser les bras en bas, fléchir le torse en avant en posant les mains à plat devant les pieds,
17. élever lentement le corps, bras tendus, à l'appui tendu renversé —
18. fléchir les bras et le torse en avant pour poser la nuque sur le sol et tourner en avant sur le dos à la position couchée dorsale bras allongés près du corps, les paumes sur le sol,
19. lever les jambes tendues jointes à droite et continuer le mouvement des jambes pour les passer en arrière le plus près possible du front, et les abaisser à gauche pour retour à la position couchée dorsale (soit un cercle des jambes jointes),
20. fléchir le torse en avant en levant les jambes tendues jointes dans la position d'équilibre assise sur l'extrémité du bassin, les mains saisissant les jambes sous les jarrets pour rapprocher la tête des genoux,
21. se renverser en arrière sur les omoplates en abaissant les jambes jointes en arrière, les pointes des pieds sur le sol en arrière de la tête, les mains appuyées sur le sol de chaque côté de la tête,
22. basculer en avant à la station fléchie à fond les bras levés horizontalement en avant, paumes dessous,
23. tendre la jambe gauche en levant la jambe droite tendue en arrière et tomber en avant à l'appui manuel et pédestre gauche bras fléchis,

http://www.gymnastics-history.com

24. tendre les bras et poser le genou droit entre les mains, la jambe gauche tendue en arrière sur la pointe du pied, et redresser le torse à la position verticale en levant les bras obliques en avant à la position oblique en haut, paumes en avant,

25. fléchir le torse en arrière, le redresser et le balancer en arrière une fois, les bras restent dans la position 24,

26. abaisser les bras de côté, paumes dessous, tourner le torse à gauche le plus posible en tournant la tête à gauche, le bras gauche reste de côté et fléchir le bras droit devant le corps, les doigts touchent l'épaule gauche, paumes dessous,

27. tourner le torse face en avant en tendant le bras droit de côté et tendre la jambe droite en arrière à l'appui manuel et pédestre facial tendu,

28. fléchir les bras en levant la jambe gauche en arrière,

29. tendre les bras et poser le genou gauche entre les mains, la jambe droite reste tendue en arrière sur la pointe du pied, redresser le torse à la position verticale en levant les bras obliques en avant à la position oblique en haut,

30. fléchir le torse en arrière, le redresser et le balancer en arrière une fois, les bras restent dans la position 29,

31. abaisser les bras de côté, paumes dessous, tourner le torse à droite le plus possible en tournant la tête à droite, le bras droit reste de côté et fléchir le bras gauche devant le corps, les doigts touchent l'épaule droite, paumes dessous,

32. ½ tour à droite en tendant le bras gauche de côté et abaisser les bras en bas pour poser les mains sur le sol de chaque côté des hanches en tendant la jambe gauche en avant pour la joindre à la jambe droite à la station assise,

33. fléchir le torse en avant et le balancer légèrement une fois en tendant les bras en avant les doigts touchant les pointes des pieds,

34. tourner en arrière sur le dos à l'appui renversé passager,

35. et abaisser lentement les jambes écartées latéralement en cambrant le corps à la station écartée latérale, le torse fléchi en avant les mains sur le sol,

36. redresser le torse et l'incliner à gauche à la position costale horizontale sur la jambe gauche en levant les bras de côté en haut, paumes en dedans —

37. redresser le torse, abaisser la jambe droite et la poser de côté en tournant les bras en cercle en dedans pour incliner le torse à droite à la position costale horizontale sur la jambe droite, paumes en dedans —

38. ¼ de tour à droite sur la pointe du pied droit à la position faciale horizontale sur la jambe droite en abaissant les bras en bas et les lever de côté, paumes dessous —

39. relever le torse en faisant ½ tour à gauche sur la jambe droite, la jambe gauche restant levée horizontalement en avant en abaissant les bras pour les lever en avant en haut paumes en avant,

40. pas en avant du pied gauche et culbuter en avant avec appui des mains sur le sol à la station mi-fléchie bras en haut, paumes en avant,

41. tendre les jambes à la station normale en tournant les bras en cercle et demie en avant (1½) à la station normale.

Horaire du concours.

Le concours s'exécute en deux parties. Le premier jour comprendra les exercices à mains libres et les exercices aux engins, le deuxième les sauts au cheval et les exercices dits athlétiques.
Nous donnons ci-dessous le schèma de l'horaire pour 10 ou pour 12 soit aussi pour 11, pour 14 soit pour 13 et pour 16 soit pour 15 équipes. Les équipes seront divisées par tirage au sort en deux groupes, dont la première partie travaillera avant-midi et la deuxième après-midi de la première journée du concours.

La prémiere journée.

Horaire pour 10 c. à. d. pour 5 équipes (dans la demi-journée):

Temps approximatifs	Exercices à mains libres	Barre f.	Barres p.	Anneaux	Cheval arç.
1 heure	1	2	3	4	5
2 heures	5	1	2	3	4
3 »	4	5	1	2	3
4 »	3	4	5	1	2
5 »	2	3	4	5	1

Les exercices à volonté suivront tout de suite après les exercices imposés.

Horaire pour 12, 11, c. à. d. pour 6 équipes dans la demi-journée:

50 min.	1	2	3	4	5	6
1:40 heure	6	1	2	3	4	5
2:30 heures	5	6	1	2	3	4
3:20 »	4	5	6	1	2	3
4:10 »	3	4	5	6	1	2
5:— »	2	3	4	5	6	1

Horaire pour 14, 13, c. à d. pour 7 équipes dans la demi-journée:

50 min.	1	2	3	4	5	6	7
1:40 heure	7	1	2	3	4	5	6
2:30 heures	6	7	1	2	3	4	5
3:20 »	5	6	7	1	2	3	4
4:10 »	4	5	6	7	1	2	3
5:— »	3	4	5	6	7	1	2
5:50 »	2	3	4	5	6	7	1

L'ordre de travail pour un autre nombre des équipes sera établi d'une façon analogue.

La deuxième journée.

Chaque équipe commencera aux sauts au cheval (imposés), après continuera aux sauts au ch. à volonté et puis exécutera le jet du boulet et saut en hauteur; il sera établi autant de groupes qu'il faudra.
La course sera la dernière épreuve du concours pour toutes les sections.

http://www.gymnastics-history.com

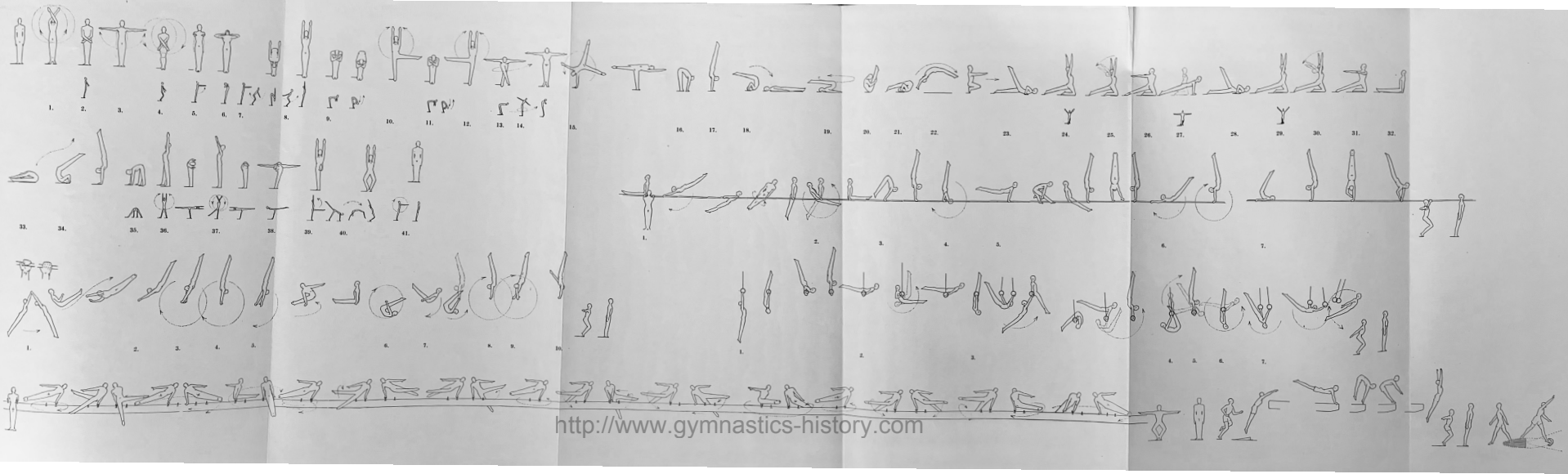

http://www.gymnastics-history.com